SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 9 mai 2022 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie sous toute précaution de distanciation.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous toutes les précautions de distanciation sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2022-05-124

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès-verbaux des séances du 11 avril et du 2 mai 2022.

EN CAISSE 209 856,47\$

COMPTE ÉPARGNE-1 952 020,08\$

COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac) 17 058,57\$

COMPTES À PAYER

12387-Desjardins sport – bateau gestion du lac 12388-SAAQ – immatriculation remorque 12389-Armstrong David – dén. Dom. Turenne, Armstrong,Royal,PAO(6	•
12390-Ascenceurs Lumar – réparation plate-forme	934,18\$
12391-Ass. des prop. De la Terrasse de Luxe – subvention 2022	600,00\$
12392-Autopassion St-Gabriel – subvention 2022	2 500,00\$
12393- Org. Bassin versant de la zone Bayonne – cotisation annuelle 12394-Gilles Beauséjour – entretien paysager printemps	100,00\$ 340,00\$
12395-Bruneau pièces d'auto – entretiens divers travaux publics	89,76\$
12396-Carrosserie DM – réparation pépine	10 193,32\$
12397-Chambre de commerce Brandon – souper tournant	400,00\$
12398-Club Maski-pétanque St-Gabriel – subvention 2022	200,00\$
12399-Distribution André Lachance – divers administration	30,00\$
12400-Dubeau Sophie – frais déplacement formation aide aux sinistrés	32,64\$
12401-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures	13 168,83\$
12402-Érik Mécanik – entretien équipement espaces verts	422,94\$
12403-Exc. Alain Prescott – déneigement lac Poitras (6/6)	1 882,43\$
12404-Fleet info – cartes mémoires ordinateurs administration	522,73\$
12405-Fonds de l'information sur le territoire – mutations avril	50,00\$
12406-Gagnon moteur électrique – achat outillage	262,14\$
12407-08-Garage R. Yale – essence avril 12409-Groupe Lexis média – avis publics déneigement, amén. parc	2 359,81\$ 765,74\$
12410-Groupe Harnois – huile chauffage caserne	1 452,33\$
12411-12-Lafarge – gravier	2 850,03\$
12413-L'Atelier urbain – service conseil urbaniste avril	1 746,47\$
12414-Logiciel Sport-Plus inc. – module interface gestion du lac	479,49\$
12415-Longus équipement – entretien rétrocaveuse	2 057,36\$
12416-Loubac/gestion USD – achat bac recyclage et compost	2 462,75\$
12417-Exc. N. Majeau – déneigement secteur 1-2	34 999,61\$
12418-David Majeau – déneigement dom. Bruneau, Comtois, Lamarre 12419-Manon Rainville Design – fournitures de bureau	4 316,36\$ 103,48\$
12420-Marché St-Gabriel – divers administration	94,23\$
12421-Marina Mandeville – équipement espaces verts	229,94\$
12422-Motoneiges Géro – entretien tracteur à gazon	808,41\$
12423-MRC D'Autray – évaluation avril, quotes-parts 25% 2° vers.	118 294,36\$
12424-MVM Sports inc. – entreposage bateau	431,16\$
12425-Navi-sécur Marine – achat bouées	4 224,99\$
12426-Nordik eau – analyse d'eau mars	642,43\$
12427-Palmex sol Tropical – parasols jeux d'eau	5 607,62\$
12428-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau adm. et gestion lac	532,71\$
12429-Performance autobody – pneus véhicule travaux publics	1 104,91\$
12430-Carr. Jeunesse-emploi d'Autray-Joliette – subvention 2022	250,00\$
12431-Quadient – location timbreuse de juin à septembre	196,43\$
12432-33-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, centre multi	2 720,73\$
12434-Régie intermunicipale – subv. équipe Loups, quote-part mars	20 769,30\$
12435-Ent. Pierre Robillard – réparation lumières de rue et luminaire ma 12436-RSM auto électrique – changement d'huile véhicule travaux pub	airie 415,95\$
12437-Services sanitaires Asselin – collecte recyclage avril 12438-Récupération Tersol – collecte des matières organique avril	5 461,54\$ 5 313,38\$
12439-Vacuum St-Gabriel – location toilette motoneigiste centre multi	813,46\$
12440-Xerox – photocopies avril	101,88\$

12441-Bouthiller Rolande, Boiselle Benoit – remboursement taxes 12442-Tremblay Josée, Catellier Benoit – remboursement taxes	123,88\$ 123,88\$
Prélèvements : paiements directs durant le mois	
P-2766-Bélanger Sauvé – hon. prof. de janvier à mars	862,31\$
P-2767-68-Bell Canada – téléphone et internet centre multi	139,75\$
P-2769-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac, carte SIM compteur	82,51\$
P-2770-Dery télécom – internet et téléphone chalet des loisirs	99,54\$
P-2771-2-3-4-5-6-7-Fistsdata – frais terminaux	230,86\$
P-2778-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	3 968,40\$
P-2779-Hydro-Québec – compteur d'eau rue Dequoy	47,82\$
P-2780-Hydro-Québec – bi-énergie	2 193,21\$
P-2781-Hydro-Québec – garage des loisirs	484,90\$
P-2782- Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	460,30\$
P-2783-Quadient – achats de timbres	459,90\$
P-2784- SSQ – assurance groupe	4 222,08\$
P-2785- Technicost – frais transaction	9,78\$
P-2786-Visa – rideaux salle conférence, registre foncier	888,75\$
P-2787-Ministère du revenu – remise provinciale	19 916,03\$
P-2788-89-Receveur général du Canada – remise fédérale	7 040,56\$
P-2790-Architecture RL Gravel - plan rénovation salle	2 989,35\$
Salaire du conseil municipal – avril 2022	6 979,98\$
Salaire des employés – avril 2022 (5 semaines)	<u>40 636,06\$</u>
TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D'AVRIL	404 868,58\$

résolution no. 2022-05-125

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer RÉSOLU ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

1-AFFECTATION DE DÉPENSES EN VOIRIE AU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE 2021

CONSIDÉRANT	le r	ègl	emei	nt #	418	3 «	Règl	ement	со	nc	ern	ant	la	constitu	ution	d'un	fonds

local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies

publiques; »

CONSIDÉRANT que ce règlement précise que le fonds est utilisé pour la réfection et

l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en

vertu de ce même règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon possède un réseau

> routier municipal d'une longueur de kilomètres constitué de 34,49 kilomètres de routes collectrices et de 35,76 kilomètres de routes locales, les routes collectrices représentent quarante-neuf pourcent (49 %) du total des voies publiques entretenues par la municipalité

(Annexe A);

CONSIDÉRANT que les routes collectrices sont celles où transitent ou sont

susceptibles de transiter les substances assujetties des sites visés

par le règlement #418;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique de Maître Denis Beaupré du 2 décembre 2019

portant sur l'utilisation du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques sur lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des véhicules provenant des carrières et sablières et l'opportunité d'adopter diverses méthodes comptables pour s'assurer de l'utilisation correcte du fonds local réservé à la

réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire affecter les dépenses d'entretien de

voirie de ses routes collectrices au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement #418 selon le tableau présenté en annexe A de la présente résolution;

POUR CES MOTIFS,

résolution no 2022-05-126

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et témoigne des préoccupations du conseil, préalablement à la prise de décision qui suit :

QUE le conseil municipal affecte au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement #418, quarante-neuf pourcent (49 %) des dépenses encourues au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 pour les postes budgétaires suivants :

- 02-32000-331 (téléphone)
- 02-32000-414 (adm et informatique)
- 02-32000-425 (assurance véhicules voirie)
- 02-30800-454 (formations et perfectionnement)
- 02-32000-455 (immatriculations voirie)
- 02-32000-516 (location d'équipement)
- 02-32000-521 (travaux voirie)
- 02-32000-522 (entr. et répar. garage)
- 02-32000-00-525 (entretien et réparations véhicules)
- 02-32000-526 (entretien et réparation équipements)
- 02-32000-529 (entretien et réparation, autres)
- 02-3200-621 (pierre et gravier)
- 02-32000-625 (asphalte)
- 02-32000-631 (essence, diesel, huile)
- 02-32000-641 (articles de quincaillerie voirie)
- 02-32000-649 (petit outillage voirie)
- 02-32000-650 (vêtements, chaussures, voirie)
- 02-33000-521 (contrat enlèvement de la neige chemins municipaux)
- 02-33000-622 (sablage inclus temps et sable)
- 02-33000-635 (abrasifs)

QUE le conseil municipal affecte au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué par le règlement #418, quarante-neuf pour cent (49 %) des dépenses encourues au cours de l'exercice financier se terminant les 31 décembre 2021.

2- SURPLUS DU RÉSEAU D'AQUEDUC AU 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS

Taxe d'eau 165 720.10\$

Raccordement d'aqueduc 1 900.00\$

TOTAL 167 620.10\$

DÉPENSES

Traitement de l'eau 102 396.62\$ Réseau de distribution 28 177.12\$

<u>TOTAL</u> 130 573.74\$

Excédent des revenus sur les dépenses en 2021 37 046.36\$

plus: -surplus réservé accumulé au 31 déc. 2020 94 659.08\$

Surplus acc. réservé aqueduc au 31 déc. 2021 <u>131 705.44\$</u>

résolution 2022-05-127

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de transférer un montant de 37 046.36\$ du fonds général vers l'excédent de fonctionnement réservé à l'aqueduc, lequel montant représente l'excédent des revenus sur les dépenses du réseau d'aqueduc en 2021.

3-GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET TRANSFERT AU COMPTE DU SURPLUS DE LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021

REVENUS 2021

Taxe vidange de fosses 92 326.72\$

DÉPENSES 2021

Salaire des employés 6 307.64\$

Avantages sociaux 873.74\$
Coût vidange fosses 2021 105 642.93\$
Frais d'administration 15% 1 388.14\$

<u>TOTAL</u> <u>114 212.45\$</u>

Excédent des dépenses sur les revenus en 2020 (21 885.73\$)

Surplus acc. réservé vidange fosses au 31 déc. 2020 25 255.21\$

Total du surplus accumulé au 31 déc. 2021 3 369.48\$

résolution 2022-05-128

IL EST PROPOSÉ le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de transférer un montant de 21 885.73\$ du surplus accumulé affecté à la gestion des boues de fosses septiques (59 13150 000) au fonds général (59 1100 000)

4-DÉPÔT DU RAPPORT EN APPLICATION DE LA LOI VISANT LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel relatif à la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'année 2021.

5-DÉPÔT DU PLAN D'IMPLANTATION DE L'AMÉNAGEMENT AU DÉBARCADÈRE SUR LE LOT 6 357 661

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le plan d'implantation de l'aménagement au débarcadère sur le lot 6 357 661 relatif au projet de la gestion du lac Maskinongé.

6- MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #579 - POUR LA RÉFECTION DU $5^{\rm E}$ RANG NORD

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les articles 4 et 5 du règlement #581 pour préciser l'affectation des fonds aux dépenses.

EN CONSÉQUENCE.

résolution no. 2022-05-129

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE l'article 4 du règlement numéro 579 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon, affecte au paiement de la dépense décrétée par le présent règlement un montant de 220 000\$ provenant du « Fonds réservé des droits des exploitants des carrières et sablières » et le solde de 675 281\$ sera affecté au surplus accumulé non affecté.

QUE l'article 5 du règlement numéro 579 est remplacé par le suivant :

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 895 281\$ sur une période de 10 ans.

Calcul:

Estimation du coût des travaux : 1 790 562\$

Fonds réservé des « Droits des carrières et sablières » : 220 000\$

Surplus accumulé non affecté : 675 281\$

Aide financière 50% confirmée par le MTQ: 895 281\$

Évaluation du montant de l'emprunt : 895 281\$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

7-CONTRAT DÉNEIGEMENT SECTEUR 1

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a demandé des soumissions par voie du site officiel SEAO pour le déneigement des chemins municipaux du secteur 1 sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée comme prévu le 9 mai 2022 à 11h au bureau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

résolution 2022-05-130

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat de déneigement des chemins municipaux du secteur 1 à l'unique soumissionnaire conforme, soit : Excavation Normand Majeau inc. au coût de 2 790\$ taxes incluses le kilomètre sablage non inclus pour une période de 4 ans : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

M. le maire Mario Frigon et Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière ou leur représentant sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat quoique par la présente résolution les deux parties sont engagées au même titre.

8-CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a procédé à un appel d'offres publiques pour un projet d'aménagement d'un parc au centre multifonctionnel.

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées et que l'ouverture s'est effectuée au bureau de la Municipalité au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon, le lundi 9 mai 2022 à 10h, sous toute précaution des mesures sanitaires et de distanciation dues à la pandémie;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissionnaires suivants :

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	294 236,34\$ taxes incluses
Les entreprises Philippe Denis inc.	307 483,39\$ taxes incluses
Aux Jardins Pier-Eau	279 813,57\$ taxes incluses
Terrassement Baril	321 258,00\$ taxes incluses
Les entreprises Rose Neige	339 394,06\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2022-05-131

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, conditionnel à la recommandation de M. Jean-Michel Bédard, architecte paysager au dossier, le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, octroie le contrat d'aménagement d'un parc au centre multifonctionnel, au plus bas soumissionnaire conforme à la réalisation du projet, soit :

Aux Jardins Pier-Eau au montant de 279 813,57\$ taxes incluses.

M. le maire Mario Frigon et Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière ou leur représentant sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat quoique par la présente résolution les deux parties sont engagées au même titre.

9-ASPHALTAGE STATIONNEMENT JEUX D'EAU

résolution no. 2022-05-132

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre des Entreprises Généreux, au coût de 34 913.95\$ plus taxes, pour l'aménagement d'un stationnement d'une aire de jeux d'eau. Le tout tel que décrit à l'offre reçue en date du 6 mai 2022. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

10- ASPHALTAGE STATIONNEMENT MAIRIE

résolution no. 2022-05-133

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre des Entreprises Généreux, au coût de 7 094.40\$ plus taxes, pour le pavage d'une partie du stationnement de la mairie. Le tout tel que décrit à l'offre reçue en date du 6 mai 2022. Le coût sera assumé à même le budget de fonctionnement.

11- ACCEPTATION DES PLANS DE LOTISSEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN DU REPOS

résolution no. 2022-05-134

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les plans de lotissement d'une portion du chemin du Repos, des propriétaires, suivants : Jacques Drapeau et Guylaine Ruel tel que préparé par Gilles Dupont l'arpenteur-géomètre, sous la minute # 40606.

12-ACHAT DU TERRAIN SOUS LE NUMÉRO DE LOT 3 045 690

EN CONSÉQUENCE,

résolution no 2022-05-135

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser M. le maire Mario Frigon et Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière, à signer l'acte notarié à intervenir devant Me Coutu, notaire, relativement à l'achat du terrain portant le numéro de lot 3 045 690 au montant de 5 000\$ plus les taxes applicables, situé sur le chemin du Mont de Lanaudière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon auprès du vendeur M. Luc Vincent.

13-ACHAT SIGNALISATION DES RUES MUNICIPALES

résolution no. 2022-05-136

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat supplémentaire de soixante-cinq (65) affiches pour la signalisation des rues municipales, des panneaux et des accessoires supplémentaires au montant de 3322,30\$ plus taxes auprès de l'entreprise *Martech inc*.

14-SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE

résolution no 2022-05-137

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un contrat à la compagnie « Scellement de fissures d'asphalte inc. » au coût de 1,59\$ le mètre plus taxes, sur une longueur de 6 000 mètres.

15-EMBAUCHE ASSISTANTE À L'ENVIRONNEMENT

résolution no. 2022-05-138

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher, Mme Christiane Côté, assistante en environnement dans le cadre de la mise en place des conditions d'implantation des quais, plateformes flottantes et abris à bateaux dans la rive et le littoral, selon le salaire et les conditions discutées entre les parties.

16-EMBAUCHE DIRECTRICE EN LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS ADJOINTE

résolution no. 2022-05-139

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher, Mme Julie Chênevert, directrice en loisirs sportifs et culturels adjointe le 24 mai 2022, selon le salaire et les conditions discutées entre les parties. Mme Chênevert sera rémunérée selon l'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la ville de Saint-Gabriel.

17-MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL MAXINE FOURNIER

résolution no. 2022-05-140

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser une modification au contrat de travail

de Maxine Fournier, soit de réviser à la hausse l'échelle salariale, et ce selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Gabriel.

M. le maire Mario Frigon et Mme Stéphanie Marier directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer l'entente telle que définie entre les parties.

18-ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE GESTION DU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES DE L'ANNÉE 2021 AINSI QUE BUDGET ET AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2022

résolution no 2022-05-141

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que les membres de ce conseil, acceptent le rapport final de gestion du lac Maskinongé et ses tributaires de l'année 2021 et d'y autoriser, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de *l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement*, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2022.

- Une dépense d'environ mille cinq cents dollars (1 500\$) en publicité et papeterie de toute sorte;
- Achat et installation d'une roulotte d'accueil au débarcadère ainsi qu'une station de lavage pour un coût total de : 113 000\$ bénéficiant d'une subvention auprès du programme du Pac rural de la MRC de d'Autray;

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES CO 31 DÉCEMBRE 2021	BUDGET 2022		
FOURNISSEURS	BUDGET		
SURPLUS ANNÉE ANTÉRIEURE		77 054.62 \$	
Écritures fin d'année - corrections			
Dépense 2020 payée en 2021 (enlèv.bouées 2092\$- cell. 15,64\$)		2 107.64 \$	
SURPLUS APRÈS AJUSTEMENT FIN D'ANNÉE		74 946.98 \$	
(cpte 551695000 (74659.43+287,55 int.= 74 946.98)			
DÉPENSES			
SALAIRES + avantages sociaux	5513450141	57 171.67 \$	65 000.00 \$
Frais de déplacement	5513450310	816.68 \$	250.00 \$
Frais de poste	5513450321	495.36 \$	400.00 \$
Cellulaire	5513450331	861.21 \$	250.00 \$
Publicité	5513450349	1 155.07 \$	2 000.00 \$
Honoraires professionnels - tests d'eau (cadets)	5513450411	1 250.00 \$	1 250.00 \$
Administration et informatique (Sport plus + internet guérite)	5513450414	1 088.00 \$	1 400.00 \$
Assurance motomarine - ponton- bateau	5513450425	222.00 \$	1 225.00 \$
Assurance bouées	5513450429	154.80 \$	155.00 \$
Formation coordonatrice	5513450454	784.19 \$	200.00 \$
Immatriculation	5513450455	128.35 \$	150.00 \$
Location salle	5513450511		
Ent. batisse débarcadère (loc.toilette)	5513450522	5 453.40 \$	1 500.00 \$
Entr. Embarcation	5513450525	4 559.62 \$	4 250.00 \$
Location divers	5513450529	2 530.88 \$	500.00 \$
Aliments et boissons	5513450610		250.00 \$
Essence motomarine	5513450631	761.15 \$	1 500.00 \$
Achat art. quinc lac maskinongé	5513450641	2 339.63 \$	2 400.00 \$
Papeterie	5513450670	1 811.63 \$	1 500.00 \$

Electricité - débarcadère	5513450681	495.34 \$	800.00\$
Bâtiments - Gestion Lac Maskinongé	5513450722	45 302.10 \$	
Achat équipement (bateau -bouée)	5513450725	4 317.29 \$	56 750.00 \$
Frais TPV	5513450899	2 197.90 \$	2 300.00 \$
Contribution admini. Mun.Gestion Lac Maskinongé	5513450959	1 793.08 \$	2 000.00 \$
Découvert de caisse	5513450985		
Contribution Mun.St-Gabriel-de-Br - bouées (rép.)	5513452959	7 075.91 \$	1 500.00 \$
Contribution Mun.St-Gabriel-de-Br - ponton (rép.)	5513452959		750.00 \$
Cont. Ville St-Gabriel-Gestion bouées/quai	5513454959		
Projet débarcadère (115K-45K roulotte)			70 000.00 \$
Total des dépenses		142 765.26 \$	218 280.00 \$
REVENUS			
Revenus - Comité lac Maskinongé	5516950000	120 522.00 \$	
Aide financière - station de lavage	5516950000	10 500.00 \$	28 000.00 \$
Intérêts sur ET1 - Placement (inclus dans placement)	5516957000	124.02 \$	
Total des revenus		131 146.02 \$	
SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2021		-11 619.24 \$	
SURPLUS TOTAL		63 327.74 \$	
PLACEMENT - SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021		57 021.56 \$	

19- NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE Antoine Giguère à temps partiel et Félix Giguère à temps plein sont embauchés par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleur nautique pour la saison estivale 2022 afin d'assurer, entre autres, l'application du *règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes.*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no 2022-05-142

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer les patrouilleurs nautiques Antoine Giguère et Félix Giguère, fonctionnaires désignés aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2022. Il est aussi résolu d'accepter l'entente salariale établie entre les parties.

20-QUAI/PASSERELLE GESTION DU LAC MASKINONGÉ

résolution no. 2022-05-143

IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers de procéder à l'achat de quatre (4) quais en aluminium comme passerelle auprès de la compagnie Quai Lafantaisie Dock au coût de 3 604\$ plus taxes. Le coût sera financé par le budget de fonctionnement de la Gestion du lac Maskinongé.

21-AUTORISATION DE PRÉSENTER POUR LE PROJET DE MAISON DE LA RIVIÈRE DE SAINT-DIDACE

résolution no. 2022-05-144

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le dépôt du projet de la maison de la Rivière de Saint-Didace auprès de la MRC de d'Autray provenant de l'enveloppe du programme du PAC rurales de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

QU'à cet effet, la part de la Municipalité représente 12 000\$ de son enveloppe du PAC rurales.

22-DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL BELL - PROJET 125584

ATTENDU QUE l'entreprise Bell désire obtenir le consentement municipal pour effectuer les travaux d'installation de pose de poteaux, de toron et de câble de fibre optique dans le domaine Lacerte.

résolution no. 2022-05-145

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les travaux d'installation de pose de poteaux, de toron, et câble de fibre optique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon aux endroit prévus du projet I25584.

23- APPUI MARCHÉ BRANDON- AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX

CONSIDÉRANT QUE le Marché Brandon a déposé une demande de financement au PAC rurales de la MRC de d'Autray pour l'aménagement de nouveaux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Brandon souhaite bonifier les services et produits dans le but d'agir plus efficacement comme médiateur communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Brandon encourage l'économie locale et que celui-ci offre des aliments frais et de qualité ayant une faible empreinte écologique;

résolution no 2022-05-146

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer le Marché Brandon afin de faire valoir le projet dans le pôle Brandon pour l'aménagement des nouveaux locaux.

Qu'à cet effet la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ne participera pas financièrement par l'entremise de l'enveloppe du PAC rurales, celle-ci étant déjà épuisée pour différents projets, cependant, la Municipalité souhaite appuyer et faire valoir ce projet dans le milieu.

24-APPUI COOP DE SOLIDARITÉ DU LAC MASKINONGÉ – OFFRE AGROTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la COOP de solidarité du lac Maskinongé a déposé une demande de financement au PAC rurales de la MRC de d'Autray pour rehausser l'offre agrotouristique du secteur Brandon et stimuler l'économie régionale, tout en créant un milieu de vie stimulant ;

résolution no 2022-05-147

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appuyer la la COOP de solidarité du lac Maskinongé afin de faire valoir le projet dans le pôle Brandon pour rehausser l'offre agrotouristique du secteur Brandon et stimuler l'économie régionale, tout en créant un milieu de vie stimulant.

Qu'à cet effet la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ne participera pas financièrement par l'entremise de l'enveloppe du PAC rurales, celle-ci étant déjà épuisée pour différents projets, cependant, la Municipalité souhaite appuyer et faire valoir ce projet dans le milieu.

25- DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT : ROUTE 347

CONSIDÉRANT QUE la route 347 présente des signes de dégradation à plusieurs endroits entre les municipalités de Saint-Geneviève-de-Berthier et Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon entre l'intersection de la route Fafard et la route 347 menant au village de Saint-Norbert n'a pas été retenu par le Ministère des Transports du Québec pour des travaux en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette route est affectée par l'exploitation de ressources naturelles, étant donné qu'elle est empruntée par des poids lourds qui entre autres acheminent du matériel extrait de la sablière Lafarge située à Saint-Gabriel-de-Brandon et/ou encore pour diverses entreprises;

résolution no 2022-05-148

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la municipalité de Saint-Norbert dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec pour demande la révision des priorités de travaux pour ce secteur de la route 347;

De transmettre la présente résolution au Ministère des Transports du Québec, à la députée provinciale, Mme Caroline Proulx et à la municipalité de Saint-Norbert.

26- PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS 2022

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. Les pissenlits étant parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale. Rappelons que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques.

résolution no. 2022-05-149

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'appuyer la campagne du Défi pissenlits et d'annoncer dès le 4 avril prochain, l'adhésion de la Municipalité à l'édition 2022 du défi qui est lancé officiellement depuis le 4 avril dernier par Miel&Co.

D'adhérer au Défi pissenlits lancé à l'échelle du Québec pour sa deuxième année consécutive, du 1er au 31 mai 2022.

27-BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE BERMON: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

résolution no. 2022-05-150

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de 316,98\$ pour le bal des finissants de l'école secondaire Bermon qui représente un remboursement de 35\$ par jeunes, soit neuf (9) finissants situés sur le territoire de la Municipalité.

28-CLUB DE MOTONEIGE SGBL : ENTRETIEN DU CORRIDOR RÉCRÉATIF

ATTENDU QUE le club de Motoneige SGBL s'implique concrètement à l'entretien du corridor récréatif incluant la partie du corridor appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2022-05-151

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon autorise une aide financière au montant de 5 000\$ au Club de motoneige SGBL pour l'année 2022 afin de participer aux dépenses engendrées pour l'entretien du corridor récréatif.

29- LES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE PROJET NOS BORDS DE ROUTE

résolution no 2022-05-152

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de participer financièrement pour un montant de 200\$ ainsi de collaborer pour le prêt d'équipements à l'organisation d'un événement par Les Amis de l'environnement de Brandon dans le cadre de l'événement « Nos bords de route » samedi le 28 mai 2022, pour le nettoyage des bords de routes et sensibiliser les citoyens.

30- AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

résolution no 2022-05-153

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière au montant de 100\$ pour l'année 2022-2023.

31-CHEVALIERS DE COLOMB : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR L'ASSEMBLÉE BERNARD MONDAY #1701

résolution no. 2022-05-154

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de 140\$ aux Chevaliers de Colomb conseil #1701, pour l'événement du 18 juin prochain rassemblant de nouveaux membres au sein du 4e degré.

CORRESPONDANCE

- 1-Invitation BiblioQUALITÉ
- 2- MMQ Votre part de ristourne 2021 de la MMQ

Période de questions des membres du conseil et du public :

La séance est levée à 20 h 25							
 Mario Frigon	 Stéphanie Marier. <i>dma</i>						
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière						
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	e la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.						
 Mario Frigon							